



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°107/2021

Date de convocation : **23/092021**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : 28

Votants : **32**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

**Objet : ADMINISTRATION DU DROIT DES SOLS (ADS) :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES COMMUNES POUR LE
SERVICE MUTUALISE OPTIONNEL RELATIF A L'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS D'URBANISME**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BERNARD Anne-Marie	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	LUCIANI Michel	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	MAURICE Charline	STRAPPAZZON Philippe
BRUNET André	DUNAND-CHATELLET David	MILLET-URSIN Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	VIGNIER Georges
COUTIN Michel	GOURDIN Margaret	PETIT Monique	
CREPEL Yves	JOSSERAND Stéphanie	PONTHIEU Eric	
DALEX Jacques	LEMBERT Laure		

MEMBRES EXCUSES :

Hervé BOURNE pouvoir à Stéphanie JOSSERAND
Sophie FERNANDEZ pouvoir à Georges VIGNIER
Florence GONZALES pouvoir à Julien PORTIER
Sébastien SCHERMA pouvoir à Michel LUCIANI

MEMBRE ABSENT : BALMONT Nicolas

EXPOSE

Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Vice-présidente en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et des mobilités rappelle à l'Assemblée que dans la suite de l'organisation de la collaboration engagée entre les communes et l'intercommunalité en matière d'urbanisme et d'instruction du droit des sols inscrite dans le pacte d'urbanisme, la convention ADS a évolué en proposant aux Communes qui le souhaitent de confier à la CCSLA l'ensemble de l'instruction de leur dossier d'urbanisme, et ce de manière optionnelle en complément de ceux déjà confiés à la Communauté de Communes depuis la création du service mutualisé en 2015.

Ce service comprend l'accueil et la réception du public, l'accompagnement des pétitionnaires vers la saisine des dossiers par voie électronique (SVE), l'accompagnement des Communes vers la dématérialisation totale des dossiers (obligation au 1^{er} janvier 2022), l'instruction des dossiers et la rédaction de la proposition de décision.

Il est donc proposé aux Communes volontaires (à ce jour Giez, Doussard et Val de Chaise) une convention définissant les modalités et coût de ce nouveau service, dont un exemplaire est annexé.

Madame la Vice-présidente demande donc au Conseil Communautaire d'approuver la convention dont un exemplaire est joint en annexe, et de l'autoriser à la signer avec les communes

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- *Décide la reconduction de la convention avec les Communes volontaires pour le service mutualisé optionnel pour l'année 2022*

FAVERGES-SEYTHENEX, le 04 Octobre 2021

Le Président,
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- Aménagement de l'Espace : P. GOY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.